



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2017-111

PUBLIÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

# Sommaire

## **PREF-DIRCIME**

32-2017-09-21-002 - Arrêté de subdélégation de signature en matière de gestion des successions vacantes dans le département du Gers (2 pages)

Page 3

PREF-DIRCIME

32-2017-09-21-002

Arrêté de subdélégation de signature en matière de gestion  
des successions vacantes dans le département du Gers



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA RÉGION OCCITANIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
Division de la stratégie et du contrôle de gestion  
34 rue des Lois  
31039 TOULOUSE CEDEX 9

Dossier suivi par Sylviane DURAND  
☎ 05.61.10.67.74

## Arrêté de subdélégation de signature en matière de gestion des successions vacantes dans le département du Gers

Le Préfet de département du Gers,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion des patrimoines privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu le décret du 10 juin 2015 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de Préfet du Gers;

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination de M. Jacques MARZIN, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de Midi-Pyrénées et du département de la Haute-Garonne, M. Jacques MARZIN, a été nommé en qualité de directeur régional des finances publiques de la région Occitanie et du département de la Haute-Garonne par décret en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Vu l'arrêté du Préfet du Gers en date du 12 octobre 2015, donnant délégation de signature à M. Jacques MARZIN directeur régional des finances publiques de la région Midi-Pyrénées et du département de la Haute-Garonne à l'effet de signer, dans la limite de ses compétences et attributions, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Gers ;

Sur proposition du directeur régional des finances publiques,

Arrête :

**Article 1 :** La délégation de signature qui est conférée à M. Jacques MARZIN par l'arrêté du Préfet du Gers en date du 12 octobre 2015 sera exercée par Mme Christine BESSOU-NICAISE, administratrice générale des finances publiques et M. Éric LORAND, administrateur des finances publiques, ou à leur défaut, par MM. Pascal ROUZIES ou Guy MONTARIOL, administrateurs des finances publiques adjoints, ou à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 par M. Philippe RIBES, inspecteur principal des finances publiques.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 1, la délégation sera exercée par Mme Annie PELATA, inspectrice des finances publiques, Mmes Marie-Claude ANDRIEU et Nicole DEZON, contrôleuses principales des finances publiques, M. Antonio GONZALES contrôleur principal des finances publiques, Mme Ghislaine REMY contrôlease des finances publiques, M. Léonard SAMMARTINO contrôleur des finances publiques, M. Jean-Michel LLOPIS et M. Grégory LAGARDERE, agents administratifs des finances publiques.

**Article 3 :** Cet arrêté annule et remplace toute disposition antérieure.

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

Article 4 : Le directeur régional des finances publiques de la région Occitanie et du département de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulouse, le 21 SEP. 2017  
Pour le Préfet,  
L'administrateur général des finances publiques,  
Directeur régional des finances publiques de la région Occitanie et du département de la Haute-Garonne,

Jacques MARZIN

